

ADNA
127, rue de la fontaine
06550, La Roquette Sur Siagne
Tél : 06 67 97 73 55

La Roquette sur Siagne, le 24 novembre 2016

Monsieur Le Préfet des Alpes Maritimes
CADAM
147 Route de Grenoble
06286 NICE Cedex 3

Objet : Motion prise en assemblée générale Association de Défense contre les Nuisances Aériennes

P.J. : 5 annexes

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons porter à votre attention la motion prise en séance par les membres de l'ADNA, réunis en assemblée générale le 13 octobre dernier et représentant plusieurs communes, appelant les autorités et élus à user de leurs pouvoirs afin d'obtenir une diminution significative des nuisances aériennes générées par l'Aéroport de Cannes Mandelieu (ACM). Le texte de cette motion est joint en annexe 1.

Lors de cette réunion les riverains ont exprimé leur malaise, leur exaspération et une inquiétude grandissante face à la situation actuelle (cf annexe 2). Nombre d'entre eux se sont proposés pour organiser des manifestations dures et visibles.

Le bureau de l'ADNA a tempéré les esprits, échauffés par le manque de résultats attendus des chartes successives et des engagements de contreparties liées à l'augmentation de tonnage en 2015, et argué qu'en agissant auprès des élus, informés et parties prenantes, nous avons les moyens de faire évoluer de façon satisfaisante la situation et le comportement de ACM et DGAC.

La motion jointe en annexe 1 représente le résultat de ces échanges.

Les tenants de manifestations populaires se sont ralliés à la position du bureau de l'ADNA mais ont clairement demandé à celui-ci de revenir exposer devant eux sous deux mois l'avancement des actions lancées pour arriver au printemps 2017 à des résultats concrets et quantifiables.

Les communications ACM, particulièrement l'édition d'octobre du journal Latitude, exacerbent encore plus l'attitude des riverains tant il est étonnant de voir à quel point les propos de cette publication sont artificiels : un modèle de « communication pédagogique » qui utilise des mots justes mais formant des phrases totalement déconnectées de la réalité et donc inadmissibles pour les riverains qui apprécieraient qu'autant d'énergie, d'efforts et de moyens humains engagés par ACM pour la communication soient également dépensés pour développer et mettre en place des solutions aux problèmes des nuisances qu'ils subissent !

Grâce à l'action de nos élus et aux décisions ministérielles obtenues en 2008, les investissements en moyens techniques nécessaires ont été réalisés et ont donné lieu à la mise en place des outils de suivi des trajectoires, de capteurs de bruits, du contrôle par l'ACNUSA et au classement de l'aéroport de Cannes-Mandelieu en catégorie B.

Aujourd'hui, la déception concernant les contreparties agréées en CoCoEnvi 4/2015 peut se résumer comme suit :

- **Au sujet du contrôle nettement renforcé des trajectoires :** la trace des réalisations jets (« chevelus », voir annexe 3) de juillet août 2016 montre une dispersion beaucoup trop importante des trajectoires. Cette réalité est très différente de la trace montrée dans les AIP et le briefing pilotes. Si lors de l'enquête publique en 2001 concernant cette trajectoire un tel schéma avait été montré, il est évident qu'il eut été rejeté par tous les élus et autorités.
Il apparaît que le comportement réel d'ACM et SNA-tour de contrôle est à l'inverse des directives CCE, et ACNUSA de limitation de la dispersion des trajectoires.
- **Au sujet de l'amélioration en cours des trajectoires:**
Le briefing pilotes reste trop peu incitatif, particulièrement pour la deuxième partie du « trombone ». Les actions de communication d'ACM vers les pilotes restent très ponctuelles en préventif comme en correctif.
- **Au sujet de la préparation d'une nouvelle trajectoire :**
Les contradictions entre les propos d'ACM (probablement conformes à ceux de la DGAC) tenus dans Latitude et ceux tenus dans Nice -Matin ne peuvent nous rassurer. Il est inouï de constater à quel point les trajectoires proposées par les pilotes en 2008 (trajectoires nord-est, y compris pré-travaillées avec Dassault et organisme national) puis 2013 (trajectoires nord ouest, y compris pré-travaillées avec SNA Nice) sont totalement absentes de l'analyse des possibles dans les présentations DGAC malgré nos remarques répétées.

Enfin, rappelons que des « alertes » sur la situation ont déjà été exprimées. Il est malheureusement significatif qu'ACM ait tout fait pour exclure du compte rendu de la CCE 12/2015 la présentation ADNA. Voir annexe 4, en particulier page 10/11.

Le cadre d'une bonne cohabitation entre ACM et ses riverains avait été tracé par M. Thillaud en septembre 2013 (cf annexe 5) ; le mettre en application apporterait de manière certaine un net progrès. Les problèmes sont solubles : les solutions, le plus souvent proposées par des pilotes eux-mêmes, sont trop peu écoutées.

Nous savons, monsieur le Préfet, pouvoir compter sur votre connaissance avancée du sujet et votre ferme volonté de remédier à la situation de « mal-être » des riverains de l'ACM.

Nous pensons que la situation peut être rattrapée grâce à des directives précises et claires que vous pourriez publier et que soit enfin respecté ce qui est dit et écrit.

Ceci pourrait s'associer d'un plan d'actions concret, et d'un point mensuel, chaque 15 du mois, fait à un comité de pilotage réduit (à désigner), qui aura pour mission :

- de mettre en place les moyens et solutions pour que, dès le printemps 2017, la situation soit nettement améliorée,
- qu'une nouvelle trajectoire résolve le problème de fond de la VPT dans un délai le plus court possible.

Nous restons à votre entière disposition pour toute clarification et contribution que vous pourriez désirer et vous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de nos sentiments respectueux les meilleurs.

Le président
JC Boschel

